

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mardi 20 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 26/09/2022

N° Délibération : 26-09-2022

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : M. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE,
M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,
M. Benoit PROYART non représenté,
M. Hervé PROYART non représenté,
Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée.

DEL N°26-09-2022 : Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

VU les délibérations des Conseils municipaux suivantes :

- Commune de Brie (04/04/2022), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Commune Mesnil-Bruntel (15/04/2022), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération n) 2022/16 du Comité Syndical du SIEP du Santerre du 20 juin 23022 relative à l'adhésion des communes de Brie et Mesnil-Bruntel à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des communes et du SIEP du Santerre,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5211-18 le SIEP du Santerre doit consulter l'ensemble de ses communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur cette extension de périmètre,

Le Conseil municipal de la commune Morisel est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

à l'unanimité (C. CATEL, O. COUZEREAU, C. DACHICOURT, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

DONNE son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux commune de Brie et Mesnil-Bruntel, à compter du 1^{er} janvier 2023,

DONNE pouvoir à M. le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Le secrétaire de séance
Gabriel LEFEVRE



LE MAIRE
MICHAEL VAN DE VELDE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 26 septembre 2022.

– Transmis au représentant de l'État et publié le : 26 septembre 2022